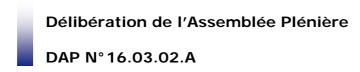


Conseil régional du Centre – Val de Loire 9, rue Saint Pierre-Lentin CS 94117 45041 Orléans Cedex 1

Tél: 02 38 70 30 30 - Fax: 02 38 70 31 18

www.regioncentre-valdeloire.fr



ADOPTE A L'UNANIMITE

OBJET: Décision modificative n°1 pour l'exercice 2016 - Affectation du résultat 2015

Le Conseil régional, réuni en Assemblée Plénière le **23 juin 2016**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4312-9 et R.4312-7 :

Vu l'adoption du Compte Administratif 2015 ;

Vu la reprise anticipée du résultat au Budget Primitif 2016 approuvé le 25 février 2016 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » lors de sa réunion du 21 juin 2016 ;

Mme Mélanie FORTIER, rapporteur général du budget, entendu ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de la M71 d'affecter les résultats de clôture de l'exercice précédent constatés au Compte Administratif ;

Considérant que le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement ;

Considérant que ce résultat doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

DECIDE

- de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2015 à hauteur de 214 768 479,42 €,
- 2. de constater le besoin de financement de la section d'investissement au compte administratif 2015 à hauteur de -199 363 839,87 €.
- 3. d'affecter le résultat en partie à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de −199 363 839,87 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »),
- d'affecter le solde disponible soit 15 404 639,55 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédent de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	214 768 479,42	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	-199 363 839,87	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	15 404 639,55	
Excédents de fonctionnement reportés	15 404 639,55	(compte 002)

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 24 juin 2016

N.B.: Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



